



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 septembre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice 10
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 8 septembre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R.,
MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandrine CADE

20260809_DELIB3 Choix d'un prestataire pour des travaux d'électricité au Presbytère

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'électricité au sein du Presbytère

Considérant que, dans le cadre de la mise en concurrence, trois demandes de devis ont été adressées aux entreprises suivantes :

- la société **AM Énergies 22** ;
- la société **Mickaël Outils** ;
- la société **Briend** ;

Considérant que deux propositions ont été réceptionnées, à savoir :

- un devis de la société **AM Énergies 22** ;
- un devis de l'entreprise **Mickaël Outils** ;

Considérant qu'aucune réponse n'a été reçue de la société **Briend** malgré la demande de devis qui lui a été adressée ;

Considérant que le Conseil municipal a examiné les offres reçues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Mickaël Outils, en limitant la commande à la seule partie relative aux travaux d'électricité.

Résultat du vote

Choix soumis au vote

Devis de l'entreprise Mickaël Outils, uniquement pour la partie électricité

Devis de la société AM Énergies 22

Non vote

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 022-212202055-20260908-2026_0809DELIB3-DE

2

1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Rose-Marie DANIEL

